

FOOTBALL CLUB BEAUPREAU

TOURNOI U15

REGLEMENT

Article 1 : Ce tournoi fait l'objet d'une déclaration au District de Football du Maine et Loire.
Il se compose d'un plateau de 16 équipes.

Article 2 : Chaque équipe peut aligner, au maximum, 14 joueurs ou joueuses **titulaires d'une Licence F.F.F**, la présentation des licences est obligatoire.
3 joueurs extérieurs sont autorisés à participer, la production obligatoire, outre la licence, de l'autorisation du club d'appartenance et des parents sont à fournir.

Article 3 : Les équipes seront réparties en 4 poules de 4, selon le niveau auquel elles évoluent dans leur championnat et après tirage au sort.

Article 4 : La durée des matches est de 1x15 minute pour la première phase, de 1x15 Minutes pour la deuxième phase, et de 2x8 minutes pour la phase finale.

Article 5 : **L'arbitrage central et de touche** est assuré par le F.C. Beaupréau.
Chaque équipe devra fournir un arbitre de touche, si le besoin s'en fait sentir.

Article 6 : Chaque équipe disputera 7 matches

1^{ère} phase : Formule championnat (3 rencontres)

Match gagné : 4 points

Match nul avec but : 3 points

Match nul sans but : 2 points

Match perdu : 1 point

2^{ème} phase : Les 2 premiers du groupe accèdent au tournoi « Coupe de France »
Les 2 derniers du groupe accèdent au tournoi « Coupe de la Ligue »
Formule championnat (3 rencontres), même système que la première phase.

Phase finale : Suite au classement de la 2^{ème} phase, chaque équipe jouera son match de Classement.

Article 7 : En cas d'égalité de points entre 2, 3 ou 4 équipes à l'issue des phases 1 et 2, elles seront départagées de la manière suivante :

a/ L'équipe ayant le meilleur goal-average sur les 3 matches
(différence entre les buts marqués et les buts concédés)

b/ L'équipe ayant marqué le plus grand nombre de buts au cours des 3 matches

c/ L'équipe l'ayant emporté sur son adversaire

d/ L'équipe l'ayant emporté à l'issue d'une série de 3 tirs au but

Article 8 : Pour la phase finale, en cas de match nul, une séance de 3 coup de pieds de réparation sera disputée. En cas de nouvelle égalité, un coup de pied supplémentaire sera effectué jusqu'à élimination direct.

Article 9 : Tout joueur averti aura un carton blanc pour une exclusion temporaire de 3 minutes effectives.
Chaque remplaçant, dirigeant et éducateur devront rester dans la zone technique.

Article 10 : Chaque club participant sera responsable des assurances couvrant les risques éventuels (accidents, responsabilité civile, vol, etc...) de ses dirigeants et joueurs. Le F.C. Beaupréau décline toute responsabilité à ce sujet.

Article 11 : La participation au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement.

Article 12 : Les responsables du tournoi se réservent le droit de modifier le règlement en cas de besoin majeur.